



Présentation du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

DOSSIER DE PRESSE

Point presse du jeudi 28 novembre 2013



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat « **J'éco-rénove, J'économise** » répond à l'engagement du Président de la République de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 et ainsi de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.

DES RAISONS D'AGIR

Les enjeux du plan sont de 3 ordres :

- **enjeux sociaux** : près de 4 millions de foyers en France en précarité énergétique (plus de 13 % des ménages français consacrent au moins 10 % de leurs revenus à l'achat d'énergie pour leur logement). Dans les Hautes-Pyrénées, environ 12 800 propriétaires occupants seraient éligibles aux aides ANAH du volet précarité énergétique.
- **enjeux économiques** : TOUS les propriétaires occupants peuvent être aidés par au moins une aide financière (taux de TVA réduit, eco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, prime exceptionnelle de 1350 euros, programme Habiter Mieux). Cela doit donc permettre de développer l'emploi dans le bâtiment.
- **et enjeux environnementaux** : économies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans les Hautes-Pyrénées, 70 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, dont 63 % ont été construites avant 1975 (année de la 1ère réglementation thermique)

LES OBJECTIFS DU PLAN

Le plan de rénovation énergétique doit permettre de répondre à ces 3 enjeux en permettant à tous les propriétaires d'être mieux informés, de bénéficier de financements adaptés à sa situation et de faire d'importantes économies d'énergie. Un **véritable service public de proximité de la rénovation énergétique** est mis en place afin de **faciliter la prise de décision** des propriétaires.

LE DETAIL DU DISPOSITIF

Il repose sur 2 principaux leviers :

- **la mise en place, depuis la mi-septembre, d'un guichet unique national et d'un réseau de proximité au service de la rénovation énergétique afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers, et simplifier leurs démarches.**

- Au niveau national, les propriétaires sont incités à :
contacter le numéro de téléphone unique : **0 810 140 240** (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
ou à se rendre sur le site internet dédié : **renovation-info-service.gouv.fr**
- Au niveau local, les relais de ce guichet unique dénommés **Point Rénovation Info Service (PRIS)** sont l'ADIL et l'Espace Info Énergie (EIE) de l'ADEME hébergé par le PACT Béarn-Bigorre et permettent un accompagnement personnalisé.

ADIL

Téléphone : 05 62 34 67 11

Courriel : : adil.65@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.adil65.org/>

Espace Info Énergie (EIE)

Téléphone : 05 62 34 87 72

Courriel : infoenergie65@pactbearn.com

Site Internet : <http://www.pactbearn.com/>

➤ **l'amélioration du dispositif d'aides financières**

- **pour le parc public :**

-

- maintien ou amélioration des dispositifs existants (éco-prêt logement social, dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, TVA à taux réduit, prêt à la réhabilitation).

- **pour le parc privé :**

-

- renforcement des aides dans le cadre du programme « Habiter Mieux » par le biais du relèvement du niveau des aides d'une part et par l'élargissement du public éligible d'autre part

ex : le plafond de ressources à ne pas dépasser pour une famille avec 2 enfants est de 37 336 €

- **mise en place d'une aide de 1 350 € pour les ménages intermédiaires, propriétaires occupants (le plafond de ressources à ne pas dépasser pour une famille avec 2 enfants est par exemple de 50 000 €)**

- maintien ou amélioration des dispositifs existants (Crédit d'Impôt Développement Durable, éco-prêt à taux zéro, TVA à taux réduit)
- intervention des collectivités territoriales en complément de celle de l'Etat.

➤ **Tableau récapitulatif des principales aides pour le parc privé :**

